Département de la Somme Arrondissement d'AMIENS Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre - BP 30214 80420 FLIXECOURT Tél: 03.22.39.40.40 OBJET: Décision modificative n°1/24 **Budget SPANC** Date de convocation: 21 novembre 2024 Date de séance : 27 novembre 2024 Date d'affichage: 2 décembre 2024 Membres en exercice: 55 Membres présents: 36 Membres votants: 37 Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20241127-146_2024-DE

N°146/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de Saint Léger les Domart, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCORTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes DUFRENOY, LEPOIX, CAPRON,

Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI BUTIN, FRANCOIS, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, ALEXANDRE, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Mme LEPOIX donne pouvoir à M MOREL,

Secrétaire de séance : Mme DIRUY

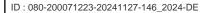
La séance étant ouverte,

Vu la décision d'approbation du budget primitif – budget SPANC 2024 par le Conseil communautaire en séance du 11 Avril 2024 et considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative n° 1 présentée aux membres du Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

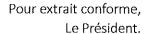


Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

• Accepte la décision modificative n° 1 du budget SPANC ci-dessous et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00€	1 050,00 €	0,00€	0,00€
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00€	450,00 €	0,00€	0,00€
D-6458: Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00€	2 000,00 €	0,00€	0,00€
R-7062 : Redevances d'assainissement non collectif	0,00€	0,00 €	0,00€	2 000,00€
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00€	0,00€	0,00€	2 000,00€
Total FONCTIONNEMENT	0,00€	2 000,00€	0,00€	2 000,00€
Total Général	2 000,00 €		2 000,00 €	

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 2 décembre 2024 et de sa publication le 2 décembre 2024.

